

LUX
la revue de
l'éclairage

Revue fondée par Joseph Wetzel en 1928

Société d'Éditions Lux
17, rue de l'Amiral Hamelin, 75016 Paris

Directeur de la publication :
Georges-Xavier Peyrou,
gérant de la société Lux SARL.
E-mail : xpeyrou@lux-edition.fr

ÉDITION

Échanges Média
23, rue Galilée
F-75116 Paris
Tél. : +33 (0)1 44 92 50 50
Fax : +33 (0)1 44 92 50 51

**Pour joindre directement
vos correspondants**

• **Téléphone** : composez le 01 44 92
suivi des 4 derniers chiffres mentionnés
• **E-mail** : @cpi-media.com précédé
de l'initiale du prénom et du nom
en entier (en minuscules)

Gérant : Jacques Darmon (50 42)

Rédaction

Rédactrice en chef :
Anne Lombard (50 76)
Secrétaire de rédaction :
Raphaëlle George (50 62)
Ont participé à la rédaction :
Jacques Buchet, Bernard Duval,
Jacques Darmon, Anne Lombard,
Dominique Ouvrard.
Photographe : Jean-Marc Charles
Corrections : Catherine Legrand

Publicité

Directrice commerciale :
Carmen Costa i Montal (50 53)
Assistante commerciale :
Joëlle Daemen (50 66)

Diffusion

Abonnements : Joëlle Labrune (50 50)
Abonnement France : 78 € TTC (511,65 F,
5 numéros par an)
Abonnement étranger : 86 € TTC (564,12 F) ;
Par avion : 99 € TTC franco (649,40 F)
Prix au numéro : 19 € TTC (124,63 F)

Production

Conception graphique, mise en page :
Jacques Michel
Impression : Imprimerie de Champagne
Routage : ARS

Dépôt légal : Février 2007
©société d'Éditions Lux SARL

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans la présente publication, faite sans l'autorisation de l'éditeur est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 11 mars 1957 - art. 40 et 41 et Code pénal art. 425).

Lux - la Revue de l'éclairage : CPPAP 0409T84648

La lumière électronique au service du développement durable

Le *Journal officiel* a publié, le 31 décembre 2006, une nouvelle liste des opérations standardisées d'économie d'énergie utilisable dans le cadre des certificats d'économie d'énergie (CEE) ; c'est désormais un ensemble de dix-huit opérations standardisées que l'éclairage propose aux vendeurs d'énergie pour leur permettre d'atteindre, d'ici à 2009, l'objectif fixé par l'État d'économiser 54 milliards de kWh. L'ensemble des marchés est ainsi concerné par cette mesure. Sur le marché domestique, EDF, en partenariat avec la grande distribution, devrait inciter ses clients, sous la forme de remise d'un coupon de réduction, à utiliser des lampes fluorescentes compactes de classe énergétique A.

En éclairage tertiaire, commercial et industriel, les luminaires électroniques assurent une réduction moyenne des puissances consommées de 20 %. En éclairage public, la fiche d'opération standardisée valorise à hauteur de 6 400 kWh Cumac le remplacement d'un luminaire énergivore par un luminaire de nouvelle génération. La mise en place de systèmes de gestion éligible aux CEE en éclairage intérieur (détection de présence et prise en compte de la lumière du jour) conduit non seulement à une réduction des consommations de 20 à 40 % mais offre également aux gestionnaires des installations des coûts d'exploitation maîtrisés, et aux utilisateurs des conditions d'éclairage améliorées.

Les adhérents du Syndicat de l'éclairage, engagés à promouvoir les nouvelles technologies électroniques et les lampes de nouvelle génération, disponibles dans une démarche de qualité et de conformité aux normes sur l'ensemble des marchés, contribuent ainsi aux efforts de maîtrise de la demande d'électricité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

XAVIER-GEORGES PEYROU, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DU SYNDICAT DE L'ÉCLAIRAGE